

de vue de l'agriculture, c'est de trouver un débouché pour nos pommes de terre. Nous le comprenons parfaitement, du moment qu'on nous ouvre un marché, la production devient illimitée; nous pourrions produire dix fois la quantité que nous récoltons aujourd'hui, si on nous ouvrait un marché. Nous avons essayé de nous créer un marché à Cuba, mais cette tentative a abouti pour ainsi dire à l'insuccès. Force nous est donc d'expédier nos pommes de terre à 1,000 milles de distance par mer, dans un pays tropical, et une fois rendus là, nous constatons qu'il y existe une coalition, un trust des pommes de terre assez puissant pour écraser tous ceux qui ne veulent pas se laisser rançonner par le trust. En conséquence, l'effet tenté a abouti à l'avortement. Nous ne saurions expédier de pommes de terre en Europe, parce qu'elles s'y vendent à meilleur marché qu'ici. Il ne nous reste donc que notre marché national, et il existe une limite précise qu'il est impossible de franchir. Il faut donc limiter la production aux besoins du marché national et nous ne saurions trouver de débouché ailleurs qu'aux Etats-Unis.

Au cours de l'été 1913, la rumeur s'accrédita que le tarif américain allait subir une forte réduction, sinon un dégrèvement absolu. Les producteurs de pommes de terre du Maine constituent un groupe d'hommes influents et il y figure des cultivateurs qui forment une élite intellectuelle et une catégorie d'hommes riches qu'on ne trouve pas ailleurs sur le continent américain; bref, ces cultivateurs, en cultivant les pommes de terre sur un sol semblable au nôtre, se sont enrichis au point de se payer le luxe d'automobiles. Mes amis d'Ontario y gagneraient à passer trois ou quatre jours au comté d'Aroostook, état du Maine; ce serait pour eux toute une révélation. Je n'ai pas mission de faire ici l'éloge du Maine; je vise uniquement à indiquer ce que nous pourrions faire au Nouveau-Brunswick si le marché des Etats-Unis nous était ouvert.

Ces cultivateurs, en 1911, ont fait preuve d'autant d'étroitesse d'esprit que quelques-unes de nos propres populations. Ils pensaient que l'ouverture du marché des Etats-Unis à l'importation de nos pommes de terre leur serait en quelque sorte préjudiciable. Ils croyaient que nous produirions des pommes de terre en quantités suffisantes pour influencer le marché américain. Ils ont peut-être raison à cet égard, mais je ne saurais me ranger à leur avis. A mon sens, ils redoutaient la concurrence des pommes de terre de provenance européenne, plutôt

[M. Carvell.]

que celle des pommes de terre d'origine canadienne. Après le dégrèvement du droit, il arriva qu'on a expédié des pommes de terre du Nouveau-Brunswick et de quelques autres parties du pays, mais seulement en quantités limitées, par suite de l'insuffisance de notre production. Nous n'avions qu'une certaine quantité à vendre. Il arriva aux Etats-Unis des pommes de terre d'Allemagne, de Hollande, d'Ecosse, et, si je ne me trompe, aussi d'Angleterre.

Les producteurs du Maine s'organisèrent et décidèrent d'empêcher l'importation des pommes de terre, si faire se pouvait. Il n'était nullement nécessaire de légiférer en ce sens aux Etats-Unis; il existait une loi à cet égard. Je n'ai pas souvenance de l'expression consacrée, mais il existait une loi, comme il en existe une au Canada, autorisant les fonctionnaires de l'administration à interdire, par voie de réglementation, — nous dirions ici par décret du conseil — l'importation des pommes de terre atteintes de maladie parasitaire.

Les producteurs de pommes de terre du Maine demandèrent au gouvernement des Etats-Unis d'interdire l'importation aux Etats-Unis des pommes de terre originaires de tout pays où existait cette maladie. Ils prétendirent, ce que personne ne nie maintenant, qu'il existe beaucoup de maladies parasitaires parmi les pommes de terre en Allemagne et il en existe aussi sur la pomme de terre d'Angleterre et d'Ecosse. Ils prétendirent qu'il en existait aussi sur la pomme de terre canadienne. Au commencement de la saison, nous rencontrâmes des représentants de puissantes sociétés américaines parcourant le Nouveau-Brunswick et examinant nos champs, afin de constater s'il y existait une maladie connue sous le nom de gale gangreneuse ou poudreuse.

Quelques-uns de mes collègues m'ont passé, sans doute par badinage, le document que voici. Qu'ils me permettent de leur faire observer que ce n'est nullement là matière à plaisanterie pour le Nouveau-Brunswick. Ce document est publié par notre département de l'Agriculture ici, et le département mérite toute notre reconnaissance pour cette publication qui, j'en suis convaincu, vaudra des milliers de dollars aux populations des Provinces maritimes. Voilà une autre preuve que si nos honorables collègues de cet autre côté (la droite) connaissaient parfaitement la question, ils ne nous auraient pas donné le spectacle que nous avons vu hier.